



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des territoires du Cher**

Conseil Départemental du Cher

Monsieur le Président Jacques FLEURY

PLACE MARCEL PLAISANT

18000 BOURGES

**Service environnement et
risques**

Dossier suivi par :

ARNAUDET Lucie

Tél. : 02.34.34.62.55

Mèl : ddt-ser-brema@cher.gouv.fr et lucie.arnaudet@cher.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement :

Courrier de notification de décision : Accord sur dossier de déclaration

Réf. :DIOTA-260624-
104254-337-007

BOURGES, le 09 juillet 2026

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Aménagement de la Méridienne à vélo

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 24 juin 2026, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

L'accusé de réception et le dossier seront transmis pour affichage en mairie de : BOURGES, ST DOULCHARD, FUSSY, ST GEORGES SUR MOULON, ST MARTIN D AUXIGNY, VASSELAY, QUANTILLY, VIGNOUX SOUS LES AIX, MENETOU SALON, HENRICHEMONT, IVOY LE PRE, LA CHAPELLE D ANGILLON, ENNORDRES, AUBIGNY SUR NERE, ARGENT SUR SAULDRE pendant une durée minimale d'un mois et transmis à la commission locale de l'Eau du SAGE Yevre-Auron pour information. Ces deux documents seront mis à la

disposition du public sur le site internet de la préfecture du CHER durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

- par le déclarant, dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent courrier;
- par les tiers, dans un délai de quatre mois à compter de la publication du présent courrier.

Les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 Bourges Cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre chargé de l'environnement - Tour Séquoia - 92055 La Défense.

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par subdélégation,
l'adjointe à la cheffe de service
environnement et risques,



Lucie ARNAUDET

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)